

25 – AVENANT À LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ABONNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des modifications doivent être apportées au montant de la participation communale aux frais de d'abonnements scolaires régionaux pour les transports scolaires des collégiens et lycéens, approuvé par la délibération n°116 du 28 juin 2018.

Les modifications proposées concernent le montant de la participation communale aux frais d'abonnements scolaires régionaux. Cela permettra d'ajuster cette participation au montant de l'abonnement fixé par la Région qui est dégressif en cas d'inscription en cours d'année.

Les modifications proposées au conseil municipal sont les suivantes :

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ABONNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

CATÉGORIE	Nombre d'enfants	Région PACA	PARTICIPATION		
			CAPV	Commune	Famille
COLLÉGIENS ET LYCÉENS	1 ^{er} enfant	110 €	50 €	0	60 €
	2 ^{ème} enfant et +	110 €	50 €	40 €	20 €

Est remplacé par :

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ABONNEMENTS SCOLAIRES RÉGIONAUX

Pour les élèves collégiens et lycéens ayants droit externe et demi-pensionnaire :

Période d'achat de l'abonnement	Abonnem ^t annuel régional Varlib	PARTICIPATION		
		CAPV	Commune	Famille
À compter de la rentrée scolaire	110 €	50 €	1 ^{er} enfant : 0 € 2 ^{ème} enfant et + : 40 €	1 ^{er} enfant : 60 € 2 ^{ème} enfant et + : 20 €
Entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} avril	85 €	39 €	1 ^{er} enfant : 0 € 2 ^{ème} enfant et + : 31 €	1 ^{er} enfant : 46 € 2 ^{ème} enfant et + : 15 €
Entre le 1 ^{er} avril et le 15 mai	45 €	21 €	1 ^{er} enfant : 0 € 2 ^{ème} enfant et + : 16 €	1 ^{er} enfant : 24 € 2 ^{ème} enfant et + : 8 €
Après le 15 mai				

Pour les élèves collégiens et lycéens ayants droit interne :

Période d'achat de l'abonnement	Abonnem ^t annuel régional Varlib	PARTICIPATION		
		CAPV	Commune	Famille
À compter de la rentrée scolaire	80 €	50 €	1 ^{er} enfant : 0 € 2 ^{ème} enfant et + : 20 €	1 ^{er} enfant : 30 € 2 ^{ème} enfant et + : 10 €
Entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} avril	65 €	30 €	1 ^{er} enfant : 0 € 2 ^{ème} enfant et + : 12 €	1 ^{er} enfant : 35 € 2 ^{ème} enfant et + : 23 €
Entre le 1 ^{er} avril et le 15 mai	35 €	15,90 €	1 ^{er} enfant : 0 € 2 ^{ème} enfant et + : 6 €	1 ^{er} enfant : 19,10 € 2 ^{ème} enfant et + : 13,10 €
Après le 15 mai				

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- d'approuver les modifications au montant de la participation communale aux frais de d'abonnements scolaires régionaux pour les transports scolaires des collégiens et lycéens, approuvé par la délibération n°116 du 28 juin 2018.
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.